L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 8 JUILLET 1875. 48me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 8 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, bottes, souliers et brodequins.

Par Vilicent & Co. aux Nos 62 et 64 de la rue de la Donaie—marchandises, roches et stores.

Par Hoffman, Marks & Co.—au No 85 de la rue de Chartres—habillements, lingerie, chapeaux, casquettes, valises, etc.

L'Administration municipale.

LES CRITIQUES ET LES DONNEURS D'AVIS.

Nos administrateurs municipaux se débattent toujours dans les embarras inextricables que leur créent la législation, d'une part, et la pénurie du Trésor, de l'autre. On peut appliquer à leur situation la maxime de Boileau

La critique est aisée et l'art est difficile.

Tandis que la plupart des journaux accablent le Conseil de critiques qui ne sont pas toujours justes, le *Prix-Courant*, plus charitable, s'efforce de trouver un moyen de l'aider à sortir d'embarras, en faisant observer que dire des sottises aux administrateurs ne produira aucun bien.

Notre confrère attribue une partie des difficultés de la situation aux contribuables délinquants dont un grand nombre, selon lui, montrent du mauvais vouloir. Nous ne partageons pas tout-à-fait sa manière de voir à cet égard, car nous ne croyons pas que le patriotisme fasse un devoir de payer des dettes illégales ou exorbitantes, ni de se saigner aux quatre membres dans l'intérêt de créanciers, dont les titres sont loin d'être tous légitimes et qui paraissent étrangers à toute autre considération que leur intérêt.

Mais laissons de côté cette face de la question et voyons ce que le *Prix courant* propose au Conseil comme moyen de se tirer d'affaire.

En parcourant, dit-il, la liste des délinquants, nous trouvons les noms d'hommes, qui se sont généralement distingués par leur patriotisme, et qui doivent de $1000 à $5000 de corporations inscrites sur la liste pour des sommes variant de $3000 à $25,000. Ne peut-on réunir ces débiteurs et s'arranger avec eux, quelque injuste que cette demande paraît au public? Si des corporations ou des particuliers supposent qu'ils ont un moyen de défense légal contre la taxe, ne peuvent-ils payer en protestant et faire régler aussi promptement que possible la question pour des cas spéciaux, dans l'intérêt public? Ne peut-on, par l'offre d'avantages consistant en déduction d'intérêts et en rabais, engager les contribuables qui ont déjà payé leurs taxes, à faire l'avance d'une somme égale qui serait portée à leur crédit pour les paiements à venir?

Nous écarterons, tout d'abord, cette dernière suggestion de notre confrère comme inapplicable. Il n'est pas un contribuable qui consentirait à faire une pareille avance, dans les conditions où se trouve la municipalité. Un contribuable ne peut faire de paiement anticipé sur des taxes qui ne sont pas encore levées et qui ne le seront probablement jamais, car il faut espérer que la Législature liquidera d'une façon quelconque la situation. La ville n'aurait pas le droit de créditer le contribuable sur ses taxes à venir et celui-ci serait créancier pur et simple pour le montant qu'il aurait imprudemment avancé. Cette idée émise à la liste par notre estimable confrère, doit donc être écartée.

Le *Prix-Courant* propose une entente avec les plus forts des contribuables délinquants, et il suggère un arrangement qui consisterait à leur demander de payer un quart comptant de ce qu'ils doivent et de fournir pour le surplus lettres billets à deux, quatre et six mois. Ces billets pourraient être facilement escomptés et lui auraient ainsi des ressources immédiates.

Cette idée est meilleure que l'autre assurément et, si un arrangement de ce genre ne donne lieu à aucune objection légale, nous n'y ferons certes pas opposition.

Un des grands obstacles au prompt paiement des taxes est, cela est reconnu, la règle vexatoire et arbitraire, d'après laquelle un contribuable est tenu de payer, en une seule fois, le montant de toutes ses taxes de l'année sur toutes ses propriétés. Cette règle est imposée par une loi, mais il ne nous paraît pas que la non observation de cette loi par les administrateurs, dans les circonstances actuelles, puisse donner lieu à aucune opposition ni à aucune procédure. Il est de toute absurdité qu'une caisse municipale aux abois refuse de s'ouvrir pour recevoir l'argent qu'apporte un débiteur, sous prétexte que ce n'est qu'une partie de la dette. C'est s'exposer à tout perdre, si la situation du débiteur s'empire.

Nous ne voyons pas à quel danger le Conseil s'exposerait s'il se décidait à passer outre à toutes les règles absurdes qui l'empêchent de recevoir des à comptes sur ce qui est dû par les contribuables, ou à recevoir séparément les taxes dues sur chaque propriété distincte. Il n'est besoin ni d'ordonnance, ni de procédure. Une simple autorisation à l'administrateur des finances suffirait.

Le gouverneur Kellogg, de l'avis de l'assistant-avocat-général Steele, vient d'engager l'Auditeur à collecter les taxes arriérées d'Etat sans exiger les pénalités. Cela est contraire à la loi. Qui osera s'en plaindre? Qui aurait jamais l'idée de baser sur cette violation de la loi une demande de mise en accusation? Personne assurément!

Que le Conseil n'hésite donc pas à entrer dans la même voie et à accorder aux débiteurs de la ville des facilités qui permettront à ceux-ci de s'acquitter peu à peu, et qui procureront au Trésor des ressources immédiates.

Le maire a proposé d'appliquer les sommes en caisse au crédit des fonds d'intérêt, aux besoins courants de l'administration. Nous avons approuvé son idée, mais elle a soulevé une assez vive opposition et le Conseil reculera peut-être devant ce virement de fonds non autorisé par la loi.

Eh bien! s'il ne veut pas mettre la main sur les sommes affectées au paiement de l'intérêt des bons, il peut sans porter atteinte à des droits acquis, avoir recours à un moyen assez simple qui lui fournira probablement les ressources dont il a besoin.

Nous avons dit plus haut que beaucoup de contribuables apporteraient de l'argent s'il leur était permis de payer par à comptes et de payer séparément les taxes sur leurs diverses propriétés. Nous suggérons au Conseil d'accepter également des contribuables qui n'en noyeront prochain le paiement séparé des taxes afférentes aux divers budgets administratifs. Ceux qui paieraient ces taxes auraient ainsi un délai pour payer les autres taxes destinées au paiement des intérêts. Les créanciers ne seraient pas lésés, car il est un fait certain c'est que la ville ne recevra rien si elle exige le tout. Le montant de la taxe attribuable aux créanciers ne serait pas détourné, la perception en serait simplement ajournée. Il y aurait encore, dirait-on, violation de la loi: oui, mais sans faire de tort à personne, et tâchons ne pas que quelque ce soit songeraît à faire un crime aux administrateurs de s'être plies aux exigences d'une situation sur le caractère de laquelle aucun doute ne peut s'élever.

Nous croyons sincèrement que l'adoption des suggestions qui précèdent, en tout ou en partie, procurerait à l'administration des ressources suffisantes pour attendre lentement ou les entrées se feront plus facilement. Mettre en vente les deux tiers des propriétés de la ville dont une extrémité à laquelle les fils du peuple ne peuvent songer. Il faut, cependant, qu'ils prennent une décision qu'ils se refirent et rendent leur mandat. Une prompte décision, quelle qu'elle soit, est nécessaire pour rendre la quiétude aux milliers de familles qui sont sous le coup de pour suites onéreuses. Nous espérons qu'elle ne se fera pas plus longtemps attendre.

— Mercredi dernier, a eu lieu à Barcelone l'exécution d'un homme et d'une femme condamnés à mort pour assassinat. Le bourreau avait cette fois pleinement rempli ses fonctions et d'autres ont été blessés.

Souscription

EN FAVEUR DES VICTIMES DE L'INONDATION, EN FRANCE.

Nous trouvons dans nos échanges la dépêche suivante qui ne nous a pas été transmise.

Londres, 4 juillet—Une dépêche spéciale au *Standard* annonce que trente-cinq ponts ont été détruits dans les récentes inondations du Midi de la France. Les pluies continuaient à être fortes et incessantes.

Le président du comité a reçu hier soir la lettre suivante qui montre que nos amis de la Nouvelle-Ibérie n'ont pas voulu être les derniers à envoyer leur contribution au comité. La liste de souscription qui accompagne la lettre paraîtra dans nos colonnes dès qu'elle aura été enregistrée par le trésorier.

Nile-Ibérie, 6 juillet 1875.

A M. Félix Limet, président, etc.,

Monsieur,

Nous vous remettons sous ce pli deux mandats comme suit, etc—total $102,25, montant souscrit suivant liste ci-jointe par ceux qui ont bien voulu s'associer en contribuant dans la mesure de leurs moyens au soulagement des victimes du Rhône qui vient d'éprouver si sévèrement une des plus florissantes contrées de notre beau et toujours cher pays de France.

En attendant, etc.,

HAYEM COGUENHEM et J. J. MISTROT.

Nous rappelons aux porteurs de listes qu'un avis du comité exécutif les invite à opérer un premier versement de fonds entre les mains du trésorier aujourd'hui ou demain vendredi, de dix heures à trois heures, au bureau du Workingmen's Bank, rue du Canal.

MEURTRE DANS LA PAROISSE ASSOMPTION LE 4 JUILLET.—Nous recevons de bonne source les informations suivantes sur un assassinat commis le 4 juillet à Labadieville, paroisse Assomption.

Dimanche soir, 4 juillet, à la tombée de la nuit, M. Emile Gérard, marchand à Labadieville, se trouvait assis à la porte de son magasin avec sa femme et son frère, lorsqu'une bande de nègres plus ou moins excités par des libations en l'honneur du 4 juillet, entourèrent le magasin et y pénétrèrent malgré les remontrances du propriétaire. Voyant que celui-ci était impuissant à les maîtriser, son frère se saisit d'un revolver avec l'intention d'intimider les noirs, mais l'un de ceux-ci lui arracha l'arme et un autre qui était armé fit ten trois fois sur Emile Gérard qui tomba atteint d'une balle qui, pénétrant par les reins, alla se loger dans l'aine.

Le malheureux Gérard a succombé mardi matin à neuf heures aux suites de cette blessure. Cette mort a causé une vive émotion à Labadieville et dans toute la paroisse. M. Gérard était Français de naissance et âgé de 40 ans, mais il résidait dans la paroisse depuis 15 ans.

Deux des noirs de la bande ont été arrêtés, mais celui qui a fait feu et qu'on nous dit se nommer Jack Mouny, a échappé jusqu'ici aux recherches du shérif qui est aidé par un posse de citoyens. On espère cependant, se rendre maître de lui. Le meurtre a eu lieu sans aucune provocation de la part de la victime et il est à désirer que l'assassin soit jugé et puni, afin que le châtiment serve d'exemple aux noirs turbulents de la paroisse.

CONFISERIE DOIN CANAL ET REMPARTS.—Nous signalons à nos lecteurs et à nos lectrices la nouvelle confiserie que M. Jules Domecq vient d'ouvrir au coin des rues Canal et Remparts. Cet établissement, auquel est joint un salon de glaces et de rafraîchissements, sera tenu sur un excellent pied par M. Domecq, qui nous est recommandé comme parfaitement compétent dans cette branche d'affaires. On trouvera dans cette confiserie des bonbons d'excellente qualité et la pâtisserie la plus fine.

MEUBLES! MEUBLES!—Allez chez M. Jos. B. Hubbard si vous voulez des meubles à bon marché. Meubles de salon meubles de salle à manger, meubles de chambre à coucher, vous pourrez les choisir dans son vaste et magnifique assortiment. Il y en a de riches, il y en a de simples, mais tous sont fabriqués avec le plus grand soin, et tous se vendent à des prix réduits.

Certificat du général confédéré Bushrod R. Johnston:

St-Louis, 5 août 1873.

MM. J. & C. Maguire:—Je recommande avec plaisir l'usage de ces amers de Condurango pour le foie et le sang, dont je me suis servi comme remède pour l'indigestion et les maux qui en proviennent, dont j'ai souffert pendant six mois. Les "Condurango Liver and Blood Bitters" m'ont rendu avec la santé toute l'élasticité désirable de mes membres, ce dont je suis particulièrement reconnaissant.

BUSHROD R. JOHNSTON.

A vendre chez tous les droguistes et dépôt du Sud au coin des rues Canal et Magasins.

METTERNICH ET SES MÉMOIRES.—La prochaine apparition des "Mémoires du prince de Metternich fournit au *Sport* l'occasion de résumer d'intéressants souvenirs sur ce diplomate illustre qui a laissé un nom presque légendaire, non-seulement dans les chancelleries, mais même chez les profanes. On se rappelle les vers d'Alfred de Musset ayant à peindre un héros particulièrement excentrique:

"Un certain jeune homme passé pour nommé Mardoche, qui vivait nuit et jour enfermé.... O prodige! Il n'avait jamais su de sa vie *Le Journal de Paris*, ni l'en avait ouvrir. Il n'avait vu ni Kean, ni Bonaparte, ni "Monsieur de Metternich!"

En ce temps-là, ne pas avoir vu M. de Metternich, c'apparaît une bizarrerie égale à celle d'un Parisien qui ignorait la place de la Concorde.

"Le célèbre homme d'Etat a rédigé, dit le *Sport*, toute la partie de ses mémoires qui contient le récit de sa jeunesse et aussi de la dernière portion de sa vie politique; mais toute la période intermédiaire ne renfermera que des notes que le prince Richard est obligé de commenter, de développer et de compléter.

"On peut se faire, dès maintenant, une idée de l'esprit dans lequel le prince de Metternich a conçu ses *Mémoires*. Dans les vingt-cinq dernières années, le grand chancelier aimait à se raconter, et on peut dire que ses *Mémoires* qui reçu, de son vivant, l'épreuve de la conversation, avant d'être imprimés, après sa mort. Il les partait en même temps qu'il les écrivait.

M. de Metternich possédait au plus haut degré le don de repartie. "Il en est plus d'une fois besoin, ajoute le *Sport*, pour atténuer les plaintes que lui attiraient les.... vivacités de sa troisième femme, —la princesse Richard, le diplomate actuel, est fils de la seconde femme, née baronne de Leykam,—la princesse Mélanie, une Zichy-Ferraris.

Comme exemple à l'appui, il faut citer cette anecdote:

"La princesse de Metternich possédait au plus haut degré l'esprit si original, si pétulant, si féroncment exclusif, qui caractérise sa maison et qu'on appelle, à Vienne, l'esprit des Zichy. Malheur à qui lui déplaisait.

"Le maréchal Maison, ambassadeur de Louis-Philippe, était parvenu, à force de lutte aux boutades de la princesse. Une fois, le brave soldat, dans un bal, s'était risqué à complimenter la princesse sur la beauté de ses diadèmes!

"—Il est fort beau, en effet, lui répliqua-t-elle, et au moins il est bien à moi, celui-là!....

Vous voyez d'ici le coup de scène. Le maréchal se plaignit au grand chancelier:

—Que voulez-vous, monsieur le maréchal? répondit le prince, ce n'est pas moi qui ai élevé ma femme!

Une *Gazette* rappelle à son tour que Stendhal, dans sa *Chartreuse de Parme*, a trouvé, sous le nom du comte Mosca, son héros principal, un portrait complet du prince de Metternich.

Voici ce portrait, tant admiré de Balzac, qui a fait de la *Chartreuse de Parme* l'admirable commentaire explicatif connu de tout le monde:

"Il pouvait avoir quarante ou quarante-cinq ans (Stendhal a placé son action en 1818); il avait de grands traits, annonçait de l'importance, et un air gai et simple, qui prévenait en sa faveur. Il était *très fort* bien encore si une bizarrerie de son prince ne l'eût obligé à porter de la poudre dans les cheveux, comme signe de bons sentiments politiques."

Comme on voit, Stendhal ne tenait nullement rancune à M. de Metternich d'avoir refusé à Henry Beyle l'*exequatur* du consulat de Trieste.

Tout le portrait du comte Mosca, dans la *Chartreuse de Parme*, est de la plus haute convenance et d'un goût tout à fait supérieur.

Les *Mémoires* du prince de Metternich, qu'embrassent une période historique si considérable—Empire, Restauration, monarchie de Juillet—seront un véritable événement historique, et feront attendre patiemment ces autres documents précieux, depuis si longtemps annoncés: les *Mémoires* de M. de Talleyrand.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouveaux chefs d'accusation contre le pseudo-auditeur des comptes.

Les chefs d'accusation pleuvent contre le malheureux Charles Clinton, qui doit, pester joliment, malgré son affectation de piété et sa tartufferie.

Il en est presque toujours ainsi quand un homme est à terre; c'est à qui, parmi ses complices mêmes, voudra l'accabler et lui jeter la pierre. On sait la fable du lion chargé d'années et de l'âne. M. Clinton reçoit en ce moment beaucoup de coups de pied de cette espèce, quoiqu'il n'ait jamais été lion.

Il est vrai qu'il mérite la réprobation générale, mais ses anciens amis, ses devanciers, ses émules en dilapidations, devraient avoir la pudeur de se taire et de ne pas simuler la sainte indignation de la vertu devant le malheur du pseudo auditeur des comptes, qui n'est accusé de malversation, en définitive, que pour une somme pas très considérable, tandis que tant d'autres, ayant lui et avec lui, ont fait bien pis.

Les gens d'une certaine catégorie devraient avoir un certain honneur.

M. Clinton est une victime expiatoire que le parti radical offre d'immoler pour satisfaire l'opinion publique.

Ses ex-flatteurs, ses anciens adulateurs et les principaux chefs de son parti renchérissent sur les accusations portées contre lui, parce qu'ils espèrent par leurs grimaces et leurs cris détourner l'attention de leurs propres méfaits.

La chûte du pseudo-auditeur, en admettant qu'elle ait lieu, entraînera sans doute malgré ce manège, celle d'un certain nombre de ses accusateurs.

On sait que M. Charles Lowell a été l'un des premiers, comme président d'un comité d'enquête, à accuser M. Clinton de malversation, d'abus de confiance, etc.

Or, hier matin, M. Field, le pseudo-avocat-général, formulait devant la Cour Criminelle Supérieure, trois nouveaux chefs d'accusation, à savoir:

Que le 29 août 1874 l'auditeur des comptes a permis qu'une fausse réclamation de M. Charles Lowell contre l'Etat pour la somme de $14,276 soit payée, en omettant, sans autorité, des warrants sur le Trésorier d'Etat;

Que le 10 septembre 1873, l'auditeur des comptes étant dans l'exercice de ses fonctions a reçu de E. L. Bentley, collecteur de taxes de la paroisse Ascension, la somme de $2,836 et n'en a rendu compte que six mois après;

Que le 20 avril 1875 l'auditeur des comptes a négligé d'émettre des warrants en faveur de Don Pardee pour son quartier commingue.

Les trois chefs d'accusation additionnels ont été dûment enregistrés et le cautionnement de M. Clinton a été augmenté en conséquence de dix mille piastres.

Le procès Clinton devait la Cour Criminelle prendre une toute autre forme que devant la cour civile, et nous aurons des débats épicés qui seront probablement instructifs pour ceux qui sont curieux de jeter un coup d'œil dans les coulisses d'une administration radicale.

Nous allons assister à ce que l'on peut appeler le lavage en public de linge sale de toute une famille de mécréants, car si M. Clinton se croit perdu il voudra en entraîner d'autres avec lui.

M. Charles Lowell a reçu déjà un faux-fuyant, pour nous servir d'un expression un peu vulgaire, et d'accusateur public le voilà rabaissé au niveau de complice de l'accusé.

Mais, aussi, de quoi diantre se mêlait-il?

Que la presse honnête attaque M. Clinton, que des hommes d'honneur se disent pour crier haro sur lui et sur tous ceux qui sont soupçonnés d'avoir commis comme lui des dilapidations et des abus de confiance, nous le comprenons et nous l'approuvons. Agir autrement serait manquer à son devoir.

Mais, que M. Charles Lowell et d'autres grands jurés prennent l'initiative d'une enquête au nom de la morale publique, cela est tout à fait épatant!

De la part de M. Lowell c'était une grave imprudence que de se forger des armes contre Mr Clinton pour abus de confiance, malversation, etc.

Aussi en subit-il la conséquence aujourd'hui.

Nous ne comprendrons jamais l'audace de certaines gens, on ce qu'on appelle dans le langage familier, leur toupet!

Que gourmand-on d'un homme qui s'est forcerait de provoquer l'hilarité des passants en leur montrant un malheureux bossu, si en regardant attentivement cet homme si en le touchant on s'aperçoit qu'il avait lui-même un commencement de bosse entre les deux épaules.

M. Clinton malgré ses soucis a dû rire du mauvais tour qui a été joué à l'accusant Lowell par le pseudo avocat-général.

Les présidents ne s'arrêtent pas à sans doute et d'autres rassurent aussi sous les fourches caudines.

Consolidation de l'Union des Propriétaires Fonciers.

Le comité central de l'Union des propriétaires fonciers, dont M. Archibald Mitchell est le président, s'est réuni avant hier soir, au dessus du café de Hawkins dans le but de s'organiser d'une manière définitive.

Les comités suivants ont été constitués: Comité sur la Constitution de l'Etat, sur la Législature et la taxation—MM. J. Q. A. Fellows, W. W. Carré, O'Brien, Baseilman et Rigby.

Comité sur la charte de la ville, sur les lois et les ordonnances de la ville, les finances et la taxation—MM. J. Hill, Timoney Feloy, John Fagley et O'Brien.

Comité sur la dette de l'Etat, devant rapporter s'il y a une portion de cette dette qui soit illégale, inconstitutionnelle ou frauduleuse, et si tel est le cas, quel est la proportion—MM. R. R. Forman, Samuel Choppin, James Buckner, L. Stein et C. E. Girardey.

Comité sur la dette de la ville, devant présenter un rapport semblable—MM. Kountz, C. H. Reed, Moran, John Hughes et Segur.

Comité sur le nombre des fonctionnaires publics de l'Etat et de la ville, devant rapporter s'il y a possibilité de réduire leurs émoluments—MM. Moran, Soloy, A. Bonneval, Molaud et Trescavos.

Comité sur les améliorations, la police, l'hygiène et le drainage—MM. Delavigne, Roudanez, Greve, Schmidt, Hughes.

Comité sur les statistiques et la correspondance—MM. Higby, E. Duvignaud, Stewart, Schuler, Heuchest.

Comité sur les assessements, le taux de la taxation et la dépréciation de la propriété—MM. Scanlan, Theisman, Norman, Hill, Higby.

Comité exécutif—MM. C. H. Tebault, Stewart, Moran, Delavigne, Baseilman.

Comité sur les finances de l'Union—MM. Euber, O'Brien, Scanlan, Theisman, Segur.

L'association des travailleurs et des artisans ayant manifesté le désir d'avoir une conférence avec le comité central de l'union des propriétaires fonciers, un comité de huit est nommé à cet effet, composé de M. Southgaard, représentant le 6ème district, M. Heber, représentant le 3ème, M. McLean, représentant le 5ème, M. L. A. Duvignaud, représentant le second, M. W. B. Kountz, représentant le 1er, le Dr. Tebault, représentant le 4ème, M. H. Heuchest, représentant le 7ème, et M. Timony, représentant le 8ème.

L'ensemble s'est alors ajourné.

Nouvelles des jetées.

Les dernières nouvelles de Eadsport, village de nouvelle fondation à l'embouchure du Mississippi, annoncent que les travaux sous la direction du major Eads drèvent progressent, toujours quoique lentement.

Il n'y a jusqu'à présent que trois centtravailleurs, mais le nombre doit être augmenté de beaucoup prochainement.

Le capitaine Eads est à St-Louis, dans le Missouri, et l'on assure qu'il a pu se procurer tout les fonds qui lui sont nécessaires pour mener à bonne fin son entreprise.

La Séance du Conseil Municipal.

La séance du Conseil municipal d'avant hier n'a commencé que deux heures de l'après-midi, par le fait que le maire et les administrateurs se trouvaient forcés de comparaître devant la cour du Supérieure de District, dont M. Jacob Hawkins est le juge.

Cette séance a été d'ailleurs peu importante, attendu qu'on n'est pas sorti de la routine ordinaire.

L'administrateur du département des finances a constaté que le montant des taxes perçues pendant le mois de juin était de $583,137 88.

Un infanticide probable.

On a trouvé hier matin, vers onze heures, au cimetière St. Louis No 3, un panier dans lequel on avait jeté le corps d'un enfant naissant.

Il est à présumer que le petit malheureux n'est pas mort naturellement, car on a remarqué une entaille profonde sur sa tête produite par un instrument tranchant.

Le coroner fera une enquête.

L'affaire Gross contre Miss Battaglia.

M. Gross nous prie d'annoncer que l'accusation de vol portée par erreur contre Miss Battaglia, ayant été retirée par lui, l'affaire a été mise hors de cour.

Une grande partie de billard.

Nous rappelons à nos lecteurs, amateurs de billard, que c'est ce soir qu'aura lieu à l'*Académie de Musique* la fameuse partie entre Henry Rheinecke, le joueur émérite de Chicago et Henry Miller de cette ville, pour un enjeu de mille piastres.

Les deux experts se disputent le titre de champion du nord et du sud-ouest.

Comme la table de billard est placée au parquet de l'Académie, près de la scène, les spectateurs qui ne trouveraient pas de place au rez-de-chaussée pourront s'installer aux premières et suivre tous les détails de la partie.

Concert de patinage.

Nous sommes invités à assister, demain soir aux exercices des membres du club de patinage d'Orléans, à la salle "Harmony". Il y aura une excellente fanfare et la soirée se terminera par une petite sauterie.

Bien des remercîments.

Exercices de Pompiers.

La compagnie d'échelles Pélican No 4 du département de l'incendie, compte faire une excursion à Biloxi, demain, vendredi, pour y passer plusieurs jours. Le programme est de donner un bal le lendemain de l'arrivée de la Compagnie.

Pendant l'été l'élément destructeur contient une sorte d'armistice avec les Pompiers, ce qui permet à ceux-ci de prendre un peu de repos et d'aller faire quelques excursions dans les villes d'eaux ou dans les campagnes.

Pelican No. 4 se compose de l'élite de notre jeunesse franco-louisianaise, et pas une compagnie n'a fait preuve de plus de zèle, d'activité et de dévouement chaque fois qu'a retenti la cloche d'alarme et qu'il s'est agi de courir au feu, d'escalader les hautes murailles et de passer au milieu des poutres embrasées, la hache à la main, pour disputer chaque pouce de terrain aux flammes.

C'est bien le moins que ces hardis compagnons se divertissent un peu quand vient la saison morte. Aussi souhaitons-nous de grand cœur à nos amis du Pelican un bon voyage et beaucoup de plaisir.

Le Conseil Municipal devant M. Hawkins.

Le maire et les membres du Conseil municipal ont comparu mardi devant la cour dite Supérieure, présidée par le pseudo-juge Hawkins, accusés de mépris de cour, à la suggestion de ce plaideur implacable, M. C. L. Van Houten, pour avoir affirmé les quais de la ville avant d'être certains que l'injonction de la cour dite Supérieure est été révoquée.

Cela était difficile à prouver, car c'était suspecter les intentions du Conseil et non plus ses actes.

Aussi, il n'y a pas eu de preuves d'aucune sorte et les Pères de la cité ont été honorablement déclarés.

M. Hawkins a déclaré qu'il était heureux de constater que le maire et les administrateurs n'avaient pas eu l'intention de déclarer à un magistrat de sa cour.

Il a ajouté que la Cour Suprême avait peut-être lieu de se plaindre, mais que dans ce cas il appartenait à le tribunal de défendre sa propre dignité.

Séance du Funding Board.

Mercredi, 7 juillet.

Le Bureau de conversion entre en séance à midi sous la présidence du gouverneur *de facto*.

Présents: MM. Phelps, Baldwin, Kellogg, Clinton et Dubuclet.

Absente et en villégiature: MM. Estilette, Antoine et Deslondes.

Les bons dont la liste suit ont été présentés et converties en bons de la nouvelle émission:

A. LURIA, caissier.

1 Bon $1000 6 o/o de V. S. & T. R. R. No 50	$1000
avec un coupon de $30 et une fraction	40
8 Bons $5000, second du Trésorier avril 1853, Nos 141—142—217—244—245—467—472—473	4000
8 coupons de $15 chaque	120
	$1120

J. B. MANNING.

1 Bon de $1000, 6 o/o N. O. J. & G. N. R. R. Co No 809 avec 1 coupon de $30	$1030
2 Bons de $1000 chacune, 6 o/o N. O. J. & G. N. R. R. Co. No 711-712	2000
1 Bon de $1000, 6 o/o du Vicksburg R. R. avec coupon	1000
1 Bon $500, 6 o/o seconds du Trésorier d'Etat avec coupons, No 1284	$500
11 Bons, $100 chaque 6 o/o, Acte 1866, avec coupons Nos 446, 447, 448, 591, 592, 593, 594, 602, 609, 670, 671	
1 Bons, $1000, 6 o/o au N. O. et G. N. R. R., No. 237, avec coupons	$1070

CHAS. F. HOFFMAN.

2 Bons, $500, Nos. 131, 145, 6 o/o, Acte 1869, avec 2 coupons	$15
1 Bon, $500, 6 o/o de 1866	$1030
1 Coupon, $15	$515
8 Bons, $100, 1866, Nos. 532, 534, 628, 529, 511, 530, 531	
8 Coupons, $2	$834 00
3 bons $1000, 6 o/o V. S. R. R. Nos 107, 162 et 163	$3,000
3 coupons $30	90
	3,090
7 Bons $500 6 o/o	3,500
509 " 6 o/o de 1853, Nos 517, 524, 525, 1147, 556, 572	$ 3,500
Avec 7 coupons $15	105
	$3,605
5 bons $500 de 1853, Nos 510, 546, 552, 553, 556	$2,500
Avec 5 coupons à $15	75
	2,575
2 Bons $500, avril 1853, Nos 508 et 522	$1,000
Avec coupons de $15	30
	$1,030

E. HARRIS.

10 bons de $1000 6 o/o, N. O. O. & G. W. R.R. de 1854, Nos 467 à 476 inclus et 454 avec 10 coupons de $100	$10.010
8 bons de $1000 6 o/o du N. O. O. & G. W. RR. avec coupons, Nos 642, 643, 645 à 650 inclus	$8240
1 bon $1000 du N. O. O. & G. W. RR. No 641	1000
10 bons $500 6 o/o de 1853, Nos 568, 784, 1013, 1012, 1036, 1063, 1067, 781, 465, 911, 10 coupons de $10 chacun	5150
4 bons $1000, 6 o/o, N. O. J. & W. RR. Nos 483, 489, 216, 480 avec coupon de $10	4040
10 bons $500 6 o/o de 1853, Nos 508, 777	$10,015
2 bons $1000 chaque 6 o/o avec coupons de 1873	$2,060
1 bon S. T. R. R. $1000 avec coupons de $10	$1,010

A. BRITTEN.

1 bon $1000 6 o/o de 1870, dette flottante, avec coupon de $10	$1,010

A. POCHE, JR.

1 bon $1000 N. O. J. & G. W. R. R. No 670 avec coupon de $30 et un coupon fractionnel de $30	$1,040

TEMPERATURE.—7 juillet 1875.

Thermomètre de C. DUGAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	80	27
12 M.	89	32
3 P. M.	92	33
6 P. M.	87	31

Certificat du Père De Smet, le grand missionnaire indien:

Université de St Louis, 9 juin 1872.

MM. J. & C. Maguire:—Une longue expérience de votre précieux extrait de Benne Plant m'autorise à dire que c'est un excellent remède pour toute sorte d'affections des bayous, suivant les recommandations que vous en faites. Dans toutes les occasions je m'en suis servi et je suis heureux de pouvoir dire qu'il m'a procuré du soulagement.

Très sincèrement, votre ami,

P. J. DE SMET.

Attestation du Très Rév. évêque Ryan:

J'endosse pleinement le témoignage du Père De Smet.

P. J. RYAN.

MM. B. Morrison & Co., seuls agents. A vendre chez tous les droguistes.

—Les Anglais sont toujours bien les mêmes *northmen*, sur l'élément liquide comme sur le *plancher des vaches*.

Il y a en ce moment, dans le bassin d'Argenteuil, un petit canot à vapeur qui a traversé Paris lundi dernier, et qui doit repartir après-demain pour devenir l'instrument des explorations les plus roupaneuses et les plus hardies.

Ce petit navire jauge cinq tonneaux à peine; il est construit dans des conditions de légèreté exceptionnelles.

Il est monté par seul propriétaires, les frères Powel, de Glasgow, aidés d'un mousse.

Il a été construit dans cette ville et porte le nom de *Fulton*. Il est arrivé chez nous après avoir successivement visité Edimbourg, Londres, Boulogne et le Havre.

Qu'on devine où va ce canot, monté par trois jeunes gens! On le donnerait en mille et l'on ne devinerait pas.

Eh bien! il va descendre à Marseille, traverserra la Méditerranée et remontera le Nil.

L'objet de son voyage est d'aller à la chasse à l'éléphant.

Indépendamment de fusils se chargeant par la culasse et de revolvers, le canot possède une petite pièce de montagne montée sur roues.

Le longueur du canon est de 1 mètre 25; les balles, explosibles et coniques, ont trois centimètres de diamètre, sur 7 centimètres de longueur.

C'est avec ce canon que les frères Powel comptent abattre sans danger, et à une grande distance, les éléphants.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $16 par an; édition hebdomadaire, $6). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnements sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, irrévocablement fixé d'ailleurs comme suit et sur lequel aucune

Le "Benne Plant" de Maguire a été en usage nombre d'années dans notre Asile, pour les affections des boyaux, avec les plus satisfaisants résultats.

SŒURS DE ST-JOSEPH.

Asile des orphelins catholiques de St-Louis, Missouri.

Si les droguistes ne l'ont pas encore, on le trouvera chez MM. B. Morrison & Co., agents pour les Etats du Sud.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

CHEMISES FRANÇAISES

Chemises Françaises,
CHEZ
B. SEMBRE,
COIN ST-LOUIS ET ROYALE.

Grande Réduction de Prix.

Chemises Blanches, devant toile	$17 00 doz
Do Plus fines	21 00 doz
Do supérieures	24 00 doz
Do extra supérieures	27 00 doz
Chemises Charvet, devant toile	30 00 doz
Chemises blanches TOUT TOILE	36 00 doz
Chemises percale couleur	18 00 doz
Chemises couleur, style fine race	30 00 doz
Chemises pour voyage (Oxford)	21 00 doz
Do supérieures	24 00 doz
Chemises fantaisie, application couleur	30 00 doz
Chemises toile grisée	30 00 doz
Chemises devant toile pour enfants	12 00 doz

Tous les genres à plastrons, grands plis et petits plis, avec ou sans col.

Beau choix de Cols français, Manchettes, Cravates, Bretelles, Chaussettes, Chemises de peau et Caleçons, Ensembles, Cols Unis et Cravates, Ceinture de bains.

Grande spécialité de Vêtements d'Enfants.

B. Julia—Imde—Dmar.

Le grand Remède anglais.

Le baume de Syricum et les pilules toniques.

LA FAIBLESSE DES NERFS.

Quelque obscure que soit la cause qui contribue, dans chaque cas, à affaiblir les nerfs, une ladie dont près de la moitié de la population adulte est vivement affectée, et qui a pour but jour et jour d'années en année la ruine de certitude que les affections nerveuses, depuis la névralgie la plus légère jusqu'à la folie.

L'abattement, l'épuisement et les crises, augmentent avec une rapidité effrayante.

Il n'y a pas de remède qui triomphe aussi vite de l'épilepsie ou des crises que le baume de Syricum et les pilules toniques.

Prises par les malades des reins et d'autres maladies graves, le baume de Syricum et aux pilules toniques

Le baume de Syricum et les pilules toniques sont les seuls remèdes dont l'efficacité se démontre dans les cas les plus graves qui ont abusé des liqueurs alcooliques. Ils restituent entièrement le penchant à la boisson et rendent les forces et la santé aux victimes de l'intempérance. Un seul essai le prouvera.

L'opium.

L'usage de opiacés, si pernicieuse, comme stimulant, par les hommes et par les femmes—drogue qui affaiblit les organes de la digestion, bou